



Rapport moral juin 2025 – juin 2026

Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de la Haute-Loire

I. L'organisation de l'Association

Régie par la loi de 1901, l'Association départementale des maires de la Haute-Loire existe depuis 1969 et, suite à l'Assemblée Générale de 2015, a pris le nom d'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de la Haute-Loire

Affiliée à l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF), l'AMF 43 constitue un maillon du réseau de l'AMF créée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, véritable force de proposition et de représentation bénéficiant d'une très forte légitimité.

A ce jour, elle rassemble 257 communes, 10 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération soit la totalité des communes et des intercommunalités du département. Son Conseil d'Administration, élu lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2020, se compose de 30 membres qui représentent la diversité des communes et intercommunalités, les différents secteurs et tendances politiques du département. Ce Conseil d'Administration a élu en son sein 8 membres pour constituer le Bureau composé du Président de trois Vice-Présidents, d'un Secrétaire Général, d'une Secrétaire Générale Adjointe, d'une Trésorière et d'un Trésorier Adjoint.

L'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de la Haute-Loire a pour objet :

- De faciliter aux membres adhérents l'exercice de leurs fonctions,
- D'établir une concertation étroite et permanente entre ses adhérents pour étudier toutes les questions intéressant l'administration des communes et des intercommunalités, leurs coopérations, leurs rapports avec les pouvoirs publics, les personnels communaux et la population,
- De développer ou susciter des initiatives dans le cadre du développement local,
- D'organiser la représentation des membres à toutes les structures créées ou renouvelées à l'initiative des collectivités locales, des pouvoirs publics ou parapublics,
- De créer entre eux les liens de solidarité et d'amitié indispensables à une action municipale et communautaire féconde,
- De contribuer à la formation et à l'information des élus locaux, leurs collaborateurs pouvant y être associés,
- De développer, si nécessaire, une action d'entraide et de soutien au profit des communes, des intercommunalités et de leurs habitants touchés par des catastrophes ou intempéries.

L'association peut mener des actions en justice, en demande comme en défense, et notamment dans des constitutions de partie civile au titre des préjudices qu'elle subirait personnellement et/ou au soutien de ses membres et de leurs représentants élus.

Depuis novembre 2016, l'AMF43 dispose de l'agrément, délivré par le Ministère de l'Intérieur, pour dispenser de la formation aux élus locaux (condition sine qua none pour que le financement des frais de formation des élus soit pris en charge par la Caisse des Dépôts et des Consignations dans le cadre du dispositif DIF-élus ou par la collectivité dans le cadre du budget « formations » de celle-ci). A ce jour, cet agrément est en cours de renouvellement.

L'association emploie deux salariées :

- Cyrielle ASTIER, Directrice
- Elisabeth PAGES, Secrétaire.

II. Les Assemblées Générales, les Conseils d'administration :

- **6 juin 2025 : Assemblée Générale Ordinaire à Saint-Paulien**

Cette Assemblée Générale s'est déroulée durant la 3ème édition du salon des maires, des présidents d'intercommunalité et des décideurs publics de Haute-Loire.

Après l'exposé des rapports moral et financier, sont intervenus : Marie-Pierre VINCENT, Maire de St-Paulien, Bernard SOUVIGNET, Président de l'AMF43, Marie-Agnès PETIT, Présidente du Département, Laurent WAUQUIEZ, Conseiller Spécial auprès du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Véronique POUZADOUX, Vice-Présidente de l'AMF.

Cette Assemblée Générale s'est clôturée par la prise de parole de Françoise GATEL, Ministre Déléguée en charge de la ruralité, invitée d'honneur, puis par la cérémonie de remise des Victoires de l'Investissement Local, en partenariat avec la FRTP Fédération Régionale des travaux publics.

- **1 octobre 2025 : Conseil d'Administration :**
 - Présentation du partenariat entre l'AMF43 et l'association Justice et Partage pour accompagner les élus victimes,
 - Echanges avec les services de l'Etat sur "La politique de défense des forêts contre l'incendie : état d'avancement en Haute-Loire",
 - Bilan Assemblée Générale et salon du 6 juin 2025,
 - Organisation du salon et préparation de l'Assemblée Générale du 19 juin 2026,
 - Questions diverses : concurrence entre communes pour l'installation de professions médicales, montant des dommages et intérêts lorsque l'AMF43 se constitue partie civile.
- **9 avril 2026 : Conseil d'Administration :**
 - Organisation de la 4ème édition du salon des Maires, des Présidents d'intercommunalité et des décideurs publics de la Haute-Loire,
 - Préparation des Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 19 juin 2026 et du renouvellement des instances (Conseil d'Administration et Bureau) de l'association,
 - Questions diverses : désignation provisoire des représentants des communes et des intercommunalités à la commission DETR, carte scolaire.

III. Accompagnement des adhérents et interventions de l'association :

Entre juin 2025 et juin 2026, l'AMF43 a été fortement sollicitée par les élus et les agents des communes et des intercommunalités, confirmant sa mission centrale de conseil et d'assistance technique et juridique durant leur mandat. Pour répondre à ces demandes, l'association travaille en étroite collaboration avec les services de l'AMF nationale.

Les thématiques abordées témoignent de la diversité des compétences exercées par les collectivités de la Haute-Loire :

- Administration et vie locale : fonctionnement du conseil municipal, statut de l'élu, protection fonctionnelle.

- Aménagement et foncier : droit de l'urbanisme, voirie et chemins ruraux, baux, gestion du domaine public et privé.
- Réglementation et sécurité : exercice des pouvoirs de police du maire, procédures liées aux immeubles en péril, aux biens sans maître ou aux animaux errants.
- Finances et commande publique : dotations, mécanismes financiers et gestion des marchés publics.

Focus sur les élections municipales 2026 :

L'AMF43 s'est particulièrement mobilisée en vue des échéances électorales de 2026. En partenariat avec l'AMF nationale, elle a mené un travail d'information d'envergure auprès des citoyens, des communes et des candidats. Un accent particulier a été mis sur la réforme des modes de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Post-élections, l'association continue d'accompagner les élus par la mise à disposition de supports pédagogiques et l'organisation de réunions d'information, garantissant ainsi qu'ils disposent de toutes les ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Enfin, pour défendre les intérêts des communes et des intercommunalités et assurer leur assurer une aide efficace, l'AMF43 maintient une relation permanente avec les services de l'État, du Département et de la Région.

L'AMF 43, instance représentative de l'ensemble des maires et des présidents d'intercommunalité du département, a maintenu tout au long de l'exercice un dialogue exigeant et constant avec les services de l'État. Elle a participé à diverses réunions organisées par les services de l'Etat dont celles relatives à : France Ruralité, l'habitat, la cohésion des territoires, la lutte contre les violences faites aux femmes, la lutte contre les feux de forêts, sécurité routière, les zones vulnérables, l'accès aux soins dans le département, l'observatoire de la ruralité, l'accès aux réseaux de communication etc.

L'année 2025 a été marquée par des interventions fortes pour garantir le désenclavement et le maintien des services en zone rurale :

- **Mobilité et RN88** : En juillet 2025, l'association a réaffirmé son soutien au projet de contournement de Langogne (48) et de Pradelles (43). Par un courrier adressé au Ministre des Transports, l'AMF 43 a plaidé pour que les travaux débutent prioritairement par la section Sud (A1), située du côté lozérien.
- **Maintien des services bancaires** : Face aux projets de fermeture de plusieurs agences et distributeurs du Crédit Agricole en Haute-Loire, l'AMF43 s'est mobilisée pour défendre la proximité. Une rencontre le Président, Bernard SOUVIGNET, et la Directrice Générale du Crédit Agricole Loire Haute-Loire a permis de porter les inquiétudes des élus et des citoyens.
- **Financement postal** : l'AMF43 a également saisi les parlementaires de la Haute-Loire concernant la baisse des ressources du fonds de péréquation postal, un levier pourtant indispensable à la survie des bureaux de poste et agences postales.

Sur le plan environnemental et réglementaire, l'AMF 43 assure un rôle de sentinelle. En octobre 2025, elle a porté, aux côtés des dix maires concernés, une opposition ferme auprès de Monsieur le Préfet concernant le projet de classement en "zones vulnérables" envisagé pour 2026.

Par ces actions de plaidoyer et de terrain, l'AMF 43 continue de placer la défense des communes et des intercommunalités altiligériennes au centre de ses priorités.

IV. Les réunion d'information/formations :

- 17 juin 2025 : formation « gestion des incivilités » par la Gendarmerie Nationale,
- 20 juin 2025 : une session de formation sur « les biens de section »,
- 11 septembre 2025 : conférence « le notaire et les collectivités locales » en partenariat avec la Chambre Interdépartementale des Notaires d'Auvergne,
- 8 décembre 2025 : réunion d'information, en partenariat avec GROUPAMA, sur la thématique du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'informations sur les risques majeurs (DICRIM), deux obligations réglementaires,
- 21 avril 2025 : les universités des maires et des présidents d'intercommunalité de la Haute-Loire, en partenariat avec Mairie 2000, avec 3 ateliers : les conditions d'exercice des mandats, le fonctionnement du conseil municipal, les responsabilités des élus,
- 30 avril 2025 : la journée des partenaires des communes et des intercommunalités,
- 6 mai 2026 : réunion d'information, en partenariat avec la DDFIP de Haute-Loire, sur l'actualité des missions de la DDFIP.

Au total du 6 juin 2025 au 19 juin 2026 : 334 participants ont pu suivre les réunions d'information et formations organisées par l'AMF43.

A venir :

- 22 septembre 2026 : 2^{ème} journée des universités des maires et des présidents d'intercommunalité de la Haute-Loire, en partenariat avec Mairie 2000, avec 3 ateliers : les fondamentaux de l'intercommunalité, l'urbanisme réglementaire et les pouvoirs de police.

Plusieurs réunions d'information et des formations seront proposées par l'AMF43 au cours des prochains mois.

V. Les déplacements des élus et manifestations

- Le 6 juin 2025 : 3^{ème} édition du Salon des Maires, des Présidents d'intercommunalité, et des décideurs publics Haute-Loire : plus de 1000 visiteurs, 99 exposants : 110 exposants répartis sur 121 stands, 6 partenaires, 2 ateliers.
- Congres AMF du 18 au 20 novembre 2025 : une délégation de plus de 120 participants de la Haute-Loire a assisté au 107^{ème} Congrès des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité Porte de Versailles à Paris. Lors de ce congrès, les élus du département ont participé le 18 novembre à la soirée des maires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et, répartis sur 2 jours le 19 et le 20 novembre, ont été reçus par les sénateurs pour un déjeuner et une visite du Palais du Luxembourg.

A venir :

- Du 24 au 26 novembre 2026 : le 108^{ème} Congrès des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité, Porte de Versailles à Paris.

VI. Représentation des élus:

En qualité d'association représentative des élus altiligériens, l'AMF43 propose les nominations de représentants au sein de nombreuses instances départementales, régionales, nationales etc.

Sur le mandat 2020-2026, l'AMF43 a désigné des représentants des communes et des intercommunalités au sein de 61 instances départementales, 7 régionales, 16 nationales (10 commissions et 6 groupes de travail de l'AMF nationale) etc.

VII. Moyens de communication :

- **Une présence numérique renforcée** : L'année a été marquée par la refonte intégrale de du site internet www.amf43.fr. Désormais plus intuitif, moderne et ergonomique, il a été pensé pour faciliter l'exercice des mandats. En quelques clics, se retrouvent l'ensemble des ressources de l'AMF43 : actualités locales et nationales, annuaires des élus, supports de formation et documents essentiels.
- **L'annuaire des Maires et des Présidents d'intercommunalité de la Haute-Loire** : cet annuaire reste un outil de référence, édité à chaque début de mandat pour favoriser les liens entre les acteurs du territoire (prochaine édition à l'automne 2026).
- **Une information réactive et ciblée** : Un lien constant est maintenu avec les communes et les intercommunalités via l'envoi régulier de newsletters thématiques liées à l'actualité. De plus, notre newsletter mensuelle récapitule les actions marquantes de l'association, diffuse les données indispensables à la gestion des collectivités et relaie diverses informations.
- **Une proximité digitale accrue** : À travers Facebook, X (anciennement Twitter) et Instagram, l'AMF43 communique en temps réel. Ces réseaux permettent aux élus comme aux citoyens de suivre ses engagements et de rester informés des enjeux majeurs du département.

VIII. Les partenariats et conventions :

- **Avec le Département de la Haute-Loire** : Le Département de la Haute-Loire apporte une aide précieuse à l'Association des Maires de la Haute-Loire, tant d'un point de vue financier (attribution d'une subvention), que matériel (mise à disposition des locaux et de fournitures). L'AMF 43 remercie la Présidente du Département et les Conseillers Départementaux.
- **Avec l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire**, l'AMF43 a signé une convention le 16 juin 2023. Cette convention constitue le cadre définissant les relations de partenariat entre l'Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire et l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de Haute-Loire pour les missions de conseil et d'information apportées aux collectivités membres de l'Agence.
- **Avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)** : L'Association des Maires de la Haute-Loire a renouvelé son soutien financier au CDAD à hauteur de 500 €.
- **Avec le Parquet du Puy-en-Velay** : l'AMF43 a signé un « protocole de signalement et de suivi des dossiers concernant les élus municipaux avec le Parquet du Puy-en-Velay » (signé le 14 mai 2021 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction).
- **Avec l'Agence Départementale de l'Information sur le logement Loire- Haute-Loire (ADIL)** : L'AMF 43 est devenue membre de cette association (cotisation annuelle de 550€) pour offrir aux habitants des territoires un service juridique sur des questions liées

au logement, mais aussi bénéficier de l'expertise de l'ADIL sur des sujets parfois difficiles à appréhender pour les élus.

- Avec l'Association des Anciens Maires et Adjointes de la Haute-Loire : Cette association réunit les anciens maires et adjoints Altligériens. L'AMF 43 apporte un soutien administratif à l'activité de cette association notamment pour la demande des diplômes d'honorariat auprès de la Préfecture.
- Avec Orange, le Département et l'Association des Maires ruraux : « la charte qualité réseau dans le but d'améliorer l'entretien et la maintenance préventive de son réseau de téléphonie fixe et de faciliter la qualité d'échanges pour répondre au mieux et le plus rapidement possible aux problèmes des clients d'Orange et des autres opérateurs » (signée le 30 décembre 2016 et reconduite tacitement par période d'une année).
- Avec Orange, « la charte élagage » pour renforcer l'élagage à proximité des réseaux aériens et ainsi améliorer la qualité des services de communication en zone rurale » (signée le 10 mai 2023 pour une période de 1 an reconductible).
- Avec ENEDIS, renouvellement de la convention annuelle de partenariat initialement signée en 2019 et depuis renouvelée chaque année à l'occasion du Congrès des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité.
- Avec le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Haute-Loire, l'AMF 43 a signé une convention de partenariat qui est la déclinaison du dispositif national visant à renforcer la coopération entre les élus locaux et la gendarmerie (signée initialement le 9 décembre 2021, renouvelée le 11 décembre 2023 puis le 6 janvier 2026 pour une durée de 3 ans).
- Avec la Préfecture et les acteurs engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes, l'AMF 43 a signé en novembre 2022, puis renouvelé en novembre 2025 le plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Avec la Préfecture et la Direction départementale des finances publiques, l'AMF43 a signé la « charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques ». L'objectif est de renforcer la présence des finances publiques sur le territoire et d'élargir l'offre de services de proximité à destination des usagers, entreprises et collectivités locales. (signée le 16 mars 2023).
- Avec la Préfecture et les acteurs de la Sécurité Routière, l'AMF43 a cosigné le 20 mars 2023 le Document général d'orientations de la sécurité routière 2023-2027. (Document qui est un outil de programmation des actions à mener en termes de sécurité routière sur 5 ans, c'est un levier de mobilisation locale pour renforcer la sécurité routière et réduire le nombre d'accidents).
- Avec la Préfecture, le procureur de la République et l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par la politique nationale de l'aide aux victimes a consigné le 30 janvier 2024 le schéma départemental d'aide aux victimes. (Ce document a pour but de déployer, à l'échelon local, la politique nationale de l'aide aux victimes, en définissant une stratégie territoriale en la matière.)
- Avec FONPEL (régime de retraite supplémentaire des élus créé par l'AMF), l'AMF43 a signé le 16 juin 2023 une convention de partenariat ayant pour objectif d'informer et de sensibiliser les collectivités locales et leurs élus sur les thèmes et problématiques liés à la retraite supplémentaire des élus locaux et sur le rôle de Fonpel en la matière.

- Avec l'URSSAF Auvergne et le CPTSTI Auvergne-Rhône-Alpes (Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants), l'AMF43 a signé le 11 avril 2025 un partenariat (pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction) un partenariat ayant pour objectif final de mieux accompagner les usagers de l'URSSAF notamment les travailleurs indépendants et les entreprises en difficulté.
- Avec la Direction Départementale des Finances Publiques, l'AMF43 a signé le 9 avril 2025 une convention de partenariat 2025-2027 ayant pour objet le partage d'expertises en matière de finances publiques locales et la mise en œuvre d'actions communes à destination des élus et secrétaires de mairie.
- Avec GROUPAMA, partenariat signé le 6 juin 2025 dans le but d'organiser des sessions d'information à destination des collectivités.
- Avec la radio RCF Haute-Loire, partenariat signé en septembre 2025 pour donner plus la parole aux élus. Cet engagement prend notamment la forme d'une chronique de cinq minutes diffusée dans la matinale de RCF Haute-Loire.
- Avec l'Association Justice et Partage (agrée France Victimes), partenariat, déclinaison d'un dispositif national, signé le 1 octobre 2025 (pour une durée de 3 ans) pour accompagner les élus victimes de violences.
- Autres partenariats : L'AMF 43 adhère également à l'IRMa (Institut des Risques Majeurs de Grenoble) et à l'Agence Haute-Loire Attractivité.